



Département du
territoire et de
l'environnement

Cheffe du Département

Place du Château 1
1014 Lausanne

Aux organismes et instances consultés

Réf. : JdQ/FG/gp/571'004

Lausanne, le 26 mai 2016

Avant-projet de loi portant sur la révision de la partie « aménagement » de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC)

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Etat a autorisé le Département du territoire et de l'environnement de mettre en consultation publique l'avant-projet de loi cité en référence, du 26 mai au 30 juin 2016.

Cet avant-projet de révision de la LATC vise à mettre en œuvre la loi fédérale et à simplifier les outils et procédures d'aménagement du territoire, tout en renforçant l'autonomie et la responsabilité des communes.

Je vous invite à consulter les documents sur le site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/sdt) et auprès du Service du développement territorial, place de la Riponne 10, 1014 Lausanne.

Des observations peuvent être déposées par tout intéressé jusqu'au **30 juin 2016** auprès dudit service, par courriel à l'adresse info.sdt@vd.ch, ou par courrier à l'adresse susmentionnée.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat